

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois, 14 " "
 " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 15 Janvier 1867.

BULLETIN.

Nous trouvons au *Moniteur* plusieurs décrets dont le premier érige en métropole l'église épiscopale d'Alger avec celles d'Oran et de Constantine pour suffragantes.

Le second nomme Mgr Lavigerie, évêque de Nancy au nouvel archevêché d'Alger; M. l'abbé Callot, desservant du Bon Pasteur à Lyon, à l'archevêché d'Oran, et M. l'abbé Las Cases, desservant de Notre-Dame d'Angers à celui de Constantine.

Un troisième décret confère au vicair général d'Autun, M. l'abbé Thomas, l'évêché de la Rochelle, vacant par la nomination de Mgr Landriot à l'archevêché de Reims.

On sait que Mgr Landriot est un éminent publiciste dont l'un des nombreux ouvrages, entre autres, *Conférences aux Dames du Monde*, a atteint le chiffre de 40,000 exemplaires.

M. l'abbé Hocquart, coré de Saint-Symphorien à Versailles, est nommé évêque de Verdun, en remplacement de Mgr Bossart, décédé.

M. Foulon, supérieur du petit séminaire de Notre-Dame-des-Champs à Paris, est nommé évêque de Nancy.

Les contradictions se succèdent au sujet de l'insurrection de Candie. Quoiqu'il en soit du plus ou moins d'exactitude des derniers renseignements il est certain qu'une fermentation extrême existe partout l'Orient. Qu'en sortira-t-il? C'est ce que chacun se demande. En Thessalie, en Épire, en Servie, l'explosion peut se faire d'un moment à l'autre.

La *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, parlant de cette grosse question d'Orient, dit que les négociations qui ont eu lieu entre les cours de Vienne et de Paris ont conduit à une entente. On fera les démarches, sinon collectives, du moins communes en faveur des sujets chrétiens du sultan. Les puissances continentales la Prusse, l'Italie et la Russie auraient accédé déjà aux démarches convenues. L'adhésion

de l'Angleterre serait regardée comme certaine. D'après ce même journal, la Porte serait disposée à tenir compte équitablement des démarches des puissances.

Il serait difficile de dire jusqu'à quel point la feuille allemande est bien informée. Le bruit court néanmoins que des pourparlers s'échangent activement entre M. de Moustier et lord Stanley au sujet d'un projet qui aurait pour but d'obtenir de la Porte une sorte de pseudo-autonomie de l'île de Candie, de façon à contenter les Turcs et les candiotes.

On écrit de Florence que le roi Victor-Emmanuel a reçu la députation chargée de lui présenter l'adresse. Sa Majesté, après s'être félicitée des résultats obtenus par l'Italie, en 1866, a dit qu'il restait encore deux questions à résoudre : celle des finances et celle de Rome. Relativement aux finances, le Roi espère que toutes les difficultés seront bientôt surmontées, et que l'exposé financier de M. Scialoja, dissipera bien des nuages. Quant à la question romaine, c'est le temps qui doit la résoudre, conformément aux aspirations nationales.

Nous trouvons que le langage royal manque de précision. Les « aspirations nationales » de l'Italie sont une chose fort respectable; mais encore faudrait-il qu'elles fussent nettement caractérisées. Veut-on dire que Rome doit être au Roi et non plus au Pape, ou bien que le Pape à Rome et le Roi à Florence peuvent vivre en bonne harmonie?...

Une dépêche de Pesth nous apportait, hier, une protestation très-énergique de M. Deak, contre le cabinet de Vienne, relativement au changement de l'organisation militaire de la Hongrie sans le consentement de la Diète. Il se plaint que le pouvoir absolu ne cesse de disposer à sa fantaisie des intérêts les plus sacrés dans le domaine de la législation et de l'administration. Le droit de régler le système militaire, ajoute-t-il, forme une condition vitale de la constitution Hongroise et de tout régime constitutionnel, et le pays ne saurait y renoncer.

Une autre dépêche que nous recevons aujourd'hui, nous apprend que, dans la dernière séance de la Chambre basse, trois députés qui avaient accepté des fonctions du gouvernement, sont démis de leur mandat; la Chambre a déclaré qu'elle attendait que chaque député ferait de même en cas pareil.

La brouille existe donc toujours entre la représentation hongroise et la maison de Hapsbourg, et, ici encore, nous pouvons, dire : qu'advientra-t-il?

Le mouvement électoral pour le prochain parlement de l'Allemagne, du Nord, se dessine de plus en plus. Le gouvernement n'a point l'intention d'introduire, pour les élections, au parlement, le système des candidatures officielles. On parle d'une démonstration libérale que ferait le gouvernement immédiatement avant les élections. L'ouverture du parlement est provisoirement prévue pour le 24 février.

Le jour de l'ouverture des Chambres françaises ne paraît pas devoir être reculé plus loin que le 11 février. Pour la question budgétaire, quatre ministres ont été entendus au conseil d'État.

On dit que, sur les cinq sièges vacants au Sénat, deux sont réservés à des membres du Corps Législatif. Il y a long temps que la deuxième Chambre n'a été appelée à fournir des membres au Sénat.

On assure, dit la *Patrie*, que les études relatives au projet de loi sur la réorganisation de l'armée sont aujourd'hui terminées.

Ce projet, dont toutes les parties sont arrêtées, ne tardera pas, ajoute la *Patrie*, à être l'objet d'une rédaction définitive.

J. REBOUX.

Nous lisons dans le bulletin du *Mémorial Diplomatique* le passage suivant qui nous paraît résumer d'une manière très exacte, la situation en ce qui concerne la question d'Orient :

« Un journal du soir ayant dit que la France et l'Angleterre se trouvaient d'accord pour reconnaître la nécessité du

maintien de la domination ottomane dans l'Archipel, le *Moniteur* l'a désavoué par une note formelle, et toute la presse de prétendre que la politique du cabinet des Tuileries venait de dévier de son programme primitif dans les affaires d'Orient. Nous n'avons pas la prétention de savoir au juste ce qu'a pu penser et dire le gouvernement impérial de l'insurrection de Candie, et en général des inquiétudes que manifestent en ce moment les provinces chrétiennes de la Turquie; mais, à coup sur, les questions de nationalité et d'ordre européen que soulève dans le présent et dans l'avenir la situation de ces provinces, et la tradition constante de la politique française à l'égard des populations chrétiennes de l'Orient, commandent au cabinet des Tuileries de ne pas laisser enchaîner prématurément sa liberté d'action au profit exclusif de l'une des parties. De ce que l'insurrection de Crète était condamnée à ne servir que les convoitises russes, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait rien de fondé dans les griefs qui l'ont déterminée. On peut souhaiter que la question d'Orient s'apaise en ce moment; qu'elle ne vienne pas ajouter trop tôt à des complications qui nous toucheraient de plus près. On peut même croire, ainsi que nous l'avons exposé précédemment, que les chrétiens d'Orient, entre divers moyens qu'ils ont obtenus leur affranchissement, choisissent le plus dangereux et le moins efficace en prenant les armes contre la Porte; mais de là à donner un bill d'indemnité à la Turquie il y a très loin. Le traité de 1856 impose au cabinet de Constantinople des obligations fort claires à l'égard de ses sujets chrétiens, et l'accomplissement préalable de ces obligations détermine la mesure dans laquelle la Porte a droit d'être soutenue et appuyée dans les circonstances présentes. Du reste, en cette affaire comme en bien d'autres, nul gouvernement ne désire ni ne doit enchaîner sa liberté d'action en vue d'un avenir déjà bien obscur, et c'est là, nous en sommes certains, ce que le *Moniteur* a voulu indiquer clairement en infligeant un démenti à l'article de la *Patrie*. »

On lit dans le même journal :

« Tout en restant à la tête des affaires, l'Empereur Maximilien a voulu, jusqu'à ce que le Congrès national ait décidé du sort futur du pays, se dépouiller de l'apparat extérieur de la royauté; il a donc licencié sa cour, et il vit à Orizaba avec la simplicité d'un particulier. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

AMÉRIQUE.

New-York, 12 janvier, soir. Il existe des motifs de croire que la mise en accusation du président Johnson sera abandonnée.

JAPON.

Pointe de Gallés, 29 décembre. Des avis de Shanghai, du 7 décembre, annoncent que la guerre civile, au Japon, est terminée. Un incendie considérable a éclaté à Yokohama. On évalue les pertes à cinq millions de dollars.

ALLEMAGNE.

Berlin, 13 janvier. Il a été présenté à la Chambre des Seigneurs un amendement tendant à modifier l'article 69 du projet de loi (augmentation du nombre des députés). Cet amendement propose de compléter, par ordonnance royale, la Chambre des Seigneurs au moyen de membres pris dans les pays annexés et d'augmenter la deuxième Chambre de 80 membres nouveaux.

MEXIQUE.

Munich, 13 janvier. S'il faut en croire des avis du Mexique venus par la voie de Trieste, la situation des partis serait telle dans ce pays qu'on y considérerait comme certain un vote favorable au maintien de l'Empire. La réputation contre l'intervention américaine serait universelle.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 13 janvier. L'Empereur vient d'accorder une amnistie de presse. Le baron de Meyendorff ex-chargé d'affaires de Russie à Rome est nommé chargé d'affaires à Weimar. La famille impériale et le Corps diplomatique ont assisté au bal donné au théâtre au bénéfice des familles des insurgés candiotes.

ITALIE.

Florence, 14 janvier. L'Italie dit que le roi Victor-Emmanuel a reçu la députation chargée de lui présenter l'Adresse. Sa Majesté, après s'être félicitée des résultats obtenus par l'Italie en 1866, a dit qu'il restait encore deux questions à résoudre : celle des finances et celle de Rome. Relativement aux finances, le roi espère que toutes les difficultés seront bientôt surmontées et que l'exposé financier de M. Scialoja dissipera bien des

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 16 JANVIER 1867.

— 33 —

LE DÉMON DU JEU

— X —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 13 janvier.)

— Et tu as joué aux dés? demanda Turchi d'une voix rauque.
— Je crois que oui; car j'ai encore les oreilles pleines du bruit des dés.
— Et l'argent? les deux cents couronnes?
— Soyez tranquille sur ce point, signor. Je ne vous demande rien n'est-ce pas? Si j'ai dépensé ou perdu quelques pièces d'or, qu'est-ce que cela vous fait, si demain, au point du jour, je pars pour l'Allemagne?
— Damnation! murmura Simon Turchi avec désespoir. Et, dans la première taverne qui te séduira sur la route, tu noieras la raison et tu gaspilleras mon argent, n'est-ce pas?
— Non, non, signor; soyez sûr que je partirai demain matin au point du jour; et, si je bois en chemin, ce sera uniquement pour apaiser la soif ardente que me poursuit comme une maladie...

Les yeux de Simon Turchi s'enflammèrent d'un feu mystérieux et brillèrent sous le coup d'une pensée soudaine. Il parut se calmer immédiatement après. Il haussa les épaules et dit d'une voix calme, comme un homme qui se soumet avec résignation aux contrariétés que lui suscite le sort :

— Je devrais me venger de ta déloyauté, Julio. Si le bailli était venu ici ce matin avec ses agents comme je m'y attendais avec raison, l'oubli coupable de ton devoir nous aurait livrés tous deux entre les mains de la loi. Heureusement, on a différé la visite du pavillon jusqu'à demain vers midi. Ta négligence n'a donc entraîné aucun mal et je consens à l'accorder un pardon plein et entier, sous la condition que tu quittes la ville avant le lever du soleil et que tu voyages sans t'arrêter jusqu'au Rhin.

— Soyez sans crainte cette fois, signor, répondit Julio. Je passerai ici toute la nuit, et, au point du jour, je franchirai la porte. Dans la première ville venue, j'achèterai un cheval, et je m'en irai d'un si bon train, que celui qui voudrait me rattraper devrait avoir des ailes...

Il bâilla en élevant les bras au-dessus de la tête, et dit :

— Oh! que j'ai envie de dormir! Je succombe à la fatigue. Si vous n'avez à me charger de rien autre chose, signor, permettez-moi d'aller me mettre au lit; j'attendrai ainsi plus à mon aise le moment du départ.

— Ainsi, je puis me fier à toi, Julio?
— Ne vous préoccupez pas davantage de mon voyage, signor; c'est mon affaire. Le soleil ne me retrouvera pas à Anvers.
— Bien sûr?
— Aussi sûr qu'une corde me pend su

la tête, et à vous, signor, autre chose tout aussi menaçant et aussi désagréable.

Cette plaisanterie de son domestique fit contracter convulsivement les lèvres de Turchi; mais il sut se contenir et quitta son siège.

— Julio, dit-il, un bon verre de malvoisie serait-il de ton goût?

— A qui demandez-vous cela, signor? dit le domestique en souriant. Je songeais justement qu'un coup de malvoisie ferait du bien à mon gosier desséché, lorsque mon vœu a trouvé un écho dans votre esprit!

— Un seul verre : la rasade d'adieu.

— Comme vous voudrez, signor, un seul verre ou plusieurs, tout sera le bienvenu; mais surtout de l'excellent vin dont quelques bouteilles sont enfermées dans la grande armoire de votre chambre.

— Eh bien, suis-moi, Julio; je t'en donnerai un verre et boirai avec toi au bon succès de ton voyage.

Il prit la lampe, traversa un corridor, et monta l'escalier qui conduisait à l'étage; le domestique le suivait d'un pas chancelant en s'appuyant des mains à la muraille.

Arrivé dans sa chambre à coucher, Turchi dit en attirant une seconde chaise près de la table :

— Assieds-toi, Julio; voici une bouteille déjà commencée; si je ne craignais que tu ne t'endormisses, nous la viderions en l'honneur de ton départ.

Julio s'assit, prit la bouteille et la tint entre son œil et la lampe.
— Bah! s'écria-t-il, il y a peut-être encore quatre verres dedans. C'est bien la peine d'avoir peur.

Le signor Turchi avait pris deux grands

verres dans l'armoire et les avait posés sur la table; il les remplit jusqu'au bord et dit :

— Allons, Julio, à ton bon voyage; puisses-tu arriver à bon port!

Tous deux vidèrent leurs verres d'un seul coup; mais, tandis que le domestique se pourléchait les lèvres avec satisfaction, il avança son verre et murmura :

— Oh! la divine liqueur! C'est un baume qui coule dans mon gosier brûlé. Encore un verre, signor, je vous en prie!

Simon remplit de nouveau les deux verres et dit :

— Oui, mais à condition que tu attendras quelque temps avant de boire de nouveau.

Julio fixait des yeux pleins de désir sur le vin, qui lui souriait dans le verre d'un air provoquant; mais l'espoir que l'obésité lui vaudrait peut-être un troisième verre, lui donna la force de résister à la tentation.

Sur ces entrefaites, le signor Turchi contemplait son domestique avec une étrange expression. Dans ses yeux brillait un feu sombre, et sur ses lèvres, quoique toutes tremblantes, se dessinait le sourire d'une perversité triomphante. Il était visible qu'il n'éprouvait pas son domestique sans intention; mais quel pouvait être son secret dessein?

Tout-à-coup il feignit de vouloir prendre son verre, mais il le renversa sur la table.

Il jeta un cri de saisissement, releva son verre et dit :

C'est peut-être la dernière fois que nous trinquons ensemble. Sur la troisième planche, cette bouteille au long cou,

Julio se leva avec une certaine peine de sa chaise, et se dirigea aussi bien qu'il le pouvait vers l'armoire qui se trouvait dans un coin de la chambre.

Simon Turchi enfouça la main dans son pourpoint et en tira une très-petite fiole. Il en versa à la hâte presque tout le contenu dans le verre plein de Julio, et s'empressa de cacher la fiole; et bien qu'il tremblât de tout son corps, il dit d'un ton qui ne trahissait pas la moindre émotion :

— Un peu plus haut, Julio, là, à gauche. C'est cela : apporte cette bouteille.

Le domestique apporta la bouteille à son maître et celui-ci la déboucha; mais au moment où il allait verser, il dit :

— Allons, Julio, vide ton verre. Ce n'est pas le même vin; le mélange pourrait gêner le goût des deux.

Julio se versa dans la bouche le contenu de son verre; cependant, il n'eût pas plutôt avalé le vin qu'il regarda son maître avec stupefaction et murmura :

— Qu'y a-t-il dans mon verre? Cela a un goût bica amer et bien étrange! Si vous m'avez versé du poison!

— Oh! quelle sottise tu dis là dit Simon en pâlisant.

— Vous en êtes bien capable, signor... C'est le fond de la bouteille qui a mauvais goût, Julio. Voyons, bois un autre verre et ce mauvais goût passera.